



Association Sportive de Champigny en Rochereau de Badminton (ASC86 Badminton)
Mairie de Champigny en Rochereau
50 rue de la Paix
86170 Champigny en Rochereau

Procès-verbal Assemblée Générale du 25 juin 2026

Le **25 juin 2026 à 19h30**, les membres du CA et l'ensemble des adhérents de l'**Association Sportive de Champigny en Rochereau de Badminton (ASC86 Badminton)** se sont réunis en assemblée générale ordinaire au gymnase, rue de la poste, 86170 Champigny en Rochereau.

Le quorum étant respecté, l'assemblée générale est donc ouverte.

Délibération 1 :

Le bilan moral et le bilan sportif sont présentés à l'assemblée et sont adoptés.

Délibération 2 :

Le bilan financier et le compte des résultats sont présentés à l'assemblée et sont adoptés.

Délibération 3 :

2 tarifs de licences proposés, comme l'année passée sans variation du prix (FFBaD, LNAB et Comité, n'ont pas modifiés leurs timbres respectifs) :

- Licence fédérale : 90€
- Double licence (licencié dans un autre club) : 40€

L'ensemble des présents vote à l'unanimité la résolution 3



Délibération 4 :

Le budget prévisionnel est présenté à l'assemblée ; le budget ne présente pas de lignes budgétaires éloignées de celles de l'année dernière.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Délibération 5 :

Proposition du futur maillot du club, coût 25€, dont 15€ pris en charge par le club, soit 10€ restant à charge du licencié.

L'ensemble des présents vote à l'unanimité la résolution 5

Délibération 6 :

Les membres présents au CA poursuivent leur mandat.

Lucie ROBERT propose sa candidature pour intégrer le CA, sans souhait de briguer un poste en particulier.

LA CA se compose des membres et fonctions suivantes :

Postes	Nom	Prénom
Président	GUILLOT	Christian
Trésorier	PILLET	Stéphane
Secrétaire principal Secrétaire adjointe	SUTTER BELLINI	Dominique Maud
Autres membres du CA	GAINANT-BERTRAND AUBE HEURIAU CAILLAUD ROBER	Aurélien Fabien Damien Julien Lucie

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour la durée de l'Olympiade.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Délibération 9 :

Pour rappel, l'adresse du siège a été modifiée et validée en AG du 16 octobre 2025, y compris la mise à jour des statuts.



Sur proposition du comité Directeur, il est proposé se simplifié (raccourcir) la dénomination du club, pour les démarches administratives.

**La dénomination initiale Association Sportive de Champigny en Rochereau de Badminton
Est remplacée par : AS Champigny Badminton**

L'abréviation est conservée : ASC86 Badminton

Le sigle est aussi conservé : ASC86

L'ensemble des présents vote à l'unanimité la résolution 9.

La nouvelle dénomination entrera en vigueur immédiatement administrativement et au 1^{er} aout 2026 pour la prochaine saison sportive 26-27.

Le 25 juin 2026

Christian Guillot, Président

Stéphane Pillet, Trésorier